

que c'était regrettable; mais dire que cette décision a soulevé dans tout le Royaume-Uni une vague de ressentiment, non seulement ce serait exagérer, mais ce serait fausser la vérité. Je dirai plutôt que si la mesure n'a guère provoqué de mécontentement là-bas, les honorables députés d'en face y ont suppléé, car ils ont tout fait pour donner le plus de retentissement possible aux aspects défavorables de ce mécontentement.

L'hon. M. Pickersgill: Vous voudriez maintenant détruire la liberté de parole.

L'hon. M. Fleming: En effet, ils ont fait leur possible pour claironner cet aspect du sentiment britannique, et ce matin l'honorable député de Bonavista-Twillingate était en train, ou mal en train si l'on veut, selon le point de vue où l'on se place, dans son penchant d'esprit déformateur, lorsqu'il a dit que de la sorte nous indisposions les Britanniques.

L'hon. M. Pickersgill: Si le ministre préfère, je dirai plutôt que nous leur donnons une jambette.

L'hon. M. Fleming: Quelle que soit la déclaration que fasse l'honorable député de Bonavista-Twillingate, si l'on veut se rapprocher de la réalité, la meilleure chose à faire est de retourner complètement la phrase, de manière à ce qu'elle exprime exactement le contraire, et l'on se rapprochera probablement d'assez près de la vérité.

L'hon. M. Pickersgill. Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Fleming: Mon temps de parole est presque épuisé. Je permettrai une question alors. Je n'ai pas le temps de me laisser interrompre en ce moment.

M. le président: Le ministre a le privilège de poursuivre son discours et, si l'honorable député de Bonavista-Twillingate a des remarques à faire, il pourra les faire après que le ministre aura terminé.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, il vaut la peine de rappeler que des déclarations bien différentes ont été faites dans des milieux autorisés, au Royaume-Uni, de celles dont mes honorables amis ont donné lecture à la Chambre dans leur manière sélective de traiter le sujet. Voici une déclaration qui a paru, au cours des quelques dernières semaines, dans le rapport annuel de *Patons and Baldwins Limited*, un des plus grands fabricants de lainages du Royaume-Uni. Voici un passage sur les conditions régnant au Canada:

Au Canada l'industrie des textiles a connu un calme plat. Il est difficile de voir comment et quand la reprise aura lieu. Le gouvernement ca-

nadien a récemment marqué son intention de relever les droits d'entrée sur les importations de lainages du Royaume-Uni, mais de maintenir, à l'égard des importations d'autres pays comme l'Italie, la marge du tarif de préférence britannique. Même si cela de soi n'a aucun effet immédiat sur votre société, les filateurs canadiens ont demandé à la Commission du tarif une augmentation des droits d'entrée des filés. A coup sûr, l'industrie textile du Canada a besoin d'une certaine protection pour se réanimer ou même pour survivre.

Telle est la déclaration qu'on trouve dans le rapport annuel d'un des plus grands fabricants de lainages du Royaume-Uni.

Il n'y a rien de symbolique dans cette proposition comme des vis-à-vis ont cherché à le faire voir. L'inquiétude exprimée en certains milieux anglais tient largement au fait que la Commission du tarif a recommandé une augmentation du taux de préférence britannique seulement sans recommander une hausse du tarif de la nation la plus favorisée qui aurait maintenu l'ampleur de la préférence britannique. Dans l'exposé budgétaire, si je puis le rappeler aux députés, nous avons dit que nous allions entreprendre des pourparlers avec les pays intéressés en vue de maintenir la préférence existante.

La situation est urgente. Voilà pourquoi cette modification a été incorporée à la recommandation contenue dans le budget et soumise à la Chambre.

On a prétendu ce matin que le gouvernement a adopté une attitude hautement protectionniste. C'est une erreur manifeste! Voilà une autre de ces accusations sans fondement de l'opposition! Le prétendre, c'est s'enfermer dans une interprétation erronée des faits. Nous avons prouvé au cours des discussions d'hier qu'au sujet du rapport de la Commission du tarif portant sur les articles de fer et d'acier, nous avons recommandé certaines augmentations et certains abaissements, par rapport aux recommandations de la Commission, et que les abaissements étaient les plus nombreux. En ce qui concerne les tuyaux et tubes également, si nos recommandations s'écartent du rapport de la Commission, elles comportent des augmentations et des abaissements, et les abaissements sont en majorité.

Personne ne peut prétendre, monsieur le président, que le tarif sur les lainages est élevé. Laissez-moi en donner les chiffres pour le prouver. Je n'aborderai pas d'autres aspects de l'industrie textile. Si l'on exprime en pourcentage les chiffres relatifs aux tissus de laine, le tarif appliqué jusqu'ici a été de 15 à 16 p. 100. En tenant compte de ces changements minimes, il sera de 17 à 18 p. 100. Comparons ce tarif à celui des cotonnades. Le droit de douane moyen est, ici, de 21 p. 100, et de 30 p. 100 sur les